

Conseil municipal du 24 février 2009

Service public de l'eau potable

Monsieur le Maire,

Vous nous sollicitez afin d'accepter le principe de la délégation du service public de l'eau par voie d'affermage pour une durée de 8 années. Je vous rappelle ce que notre groupe vous a proposé lors de la dernière séance du conseil municipal au mois de décembre 2008.

Nous vous avons demandé un vrai débat sur la politique de l'eau à Fouesnant. Pas un débat tronqué où on décide d'abord d'un outil de gestion avant d'aborder les questions essentielles.

Ce débat est tronqué par le temps imparti à la négociation

Elle est aujourd'hui prévue au 1^{er} Août 2009. Je trouve particulièrement rapide le moment de négociations car il y a plein de choses à dire et à négocier. D'ailleurs, lorsqu'on regarde un peu comment cela se passe en France, il faut en gros 18 mois entre le moment où la décision est prise et la signature du contrat. 5 mois me paraissent à cet égard peu pour régler toutes les questions.

Ce débat est tronqué par le choix de principe d'une délégation de service public

Choisir l'outil de gestion avant même de définir la politique de l'eau à Fouesnant, c'est encore une fois, mettre la charrue avant les bœufs. Nous ne sommes pas idéologiquement parlant pour un système ou un autre. Nous voulons juste la meilleure qualité de l'eau au meilleur prix pour chaque fouesnantais. Et, libéral, membre de l'UMP comme vous l'êtes, vous savez que ces négociations se font lorsque la concurrence existe. Or, ici, vous nous signifiez juste que vous êtes contre ce principe de concurrence. Vous ne voulez pas mettre en concurrence deux systèmes : l'un public basé sur la régie, l'autre plus privé basé sur une délégation de service.

Notre groupe trouve extrêmement dommageable cette position idéologique et que ce n'est pas bon pour les Fouesnantais.

Ce débat est tronqué car il n'aborde pas les questions fondamentales

Nous souhaiterions aborder plusieurs points :

D'abord le prix de l'eau. Car on le sait, c'est la première chose que les fouesnantais verront. Si le prix baisse, compte tenu du contexte actuel, ce serait une bonne chose. Or, l'absence de concurrence ne fera pas baisser le prix de l'eau. La négociation avec le fermier actuel ne fera pas baisser le prix de l'eau qui est actuellement l'un des plus chers de Bretagne. Nous voulons des assurances en la matière.

Ensuite la qualité de l'eau. C'est quelque chose d'important car plus l'eau est de bonne qualité, moins elle a besoin de traitement. Si on trouve de nouveaux points d'eau à Fouesnant, quelle en est la conséquence sur le traitement ? Quant à la fin du maerl, là encore, qu'elles sont les propositions qui peuvent être faites ?

Enfin, la quantité de l'eau. Et là c'est la question des fuites d'eau trop importantes à Fouesnant et la politique d'information et de sensibilisation aux économies d'eau que nous pouvons mettre en place. Quelles informations à donner ? Quand ? Comment ? etc....

Voilà une première série de questions qui doivent trouver réponses. Une comparaison entre régie et délégation, un audit comme le propose certains de nos collègues auraient pu apporter des débuts de réponses que nous n'aurons pas.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Nathalie Conan-Mathieu